

**Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation**

Code Ets : E44823785
Réf. Dossier : 61747

Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : Construction d'une centrale photovoltaïque

Présenté par : Madame ANDRIEU Stéphanie

Date de dépôt du dossier : 08 juillet 2022
Reçu le : 07 septembre 2022

Nom ou raison sociale : SAS URBA 380
Adresse du projet : Lieu-dit « Le Moulin à Vent » 51140 Prouilly

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 448 22 K0022

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'un parc photovoltaïque sur une surface de 3.33 Ha.

L'implantation du projet est prévue sur une parcelle totalisant 47 460 m², référencée section ZE, numéros 35, 36, 37, 38, 40 et 41.

Le projet est constitué de 6588 modules, d'une puissance unitaire de 500Wc, sur une surface de 16 035 m². Les panneaux auront une hauteur sous table de 0.80 mètres et un point haut à 2.42 mètres.

L'installation comprendra un poste de transformation (local de 16 m²), un poste de livraison (local de 13m²) et un local maintenance (container de 15 m²).

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un pâturage ovin ou par un fauchage mécanique.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par la route départementale 575.

L'accès au parc est prévu par un portail d'une largeur de 6 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 4.00 mètres, se trouve en périphérie de l'installation et permet l'accès au poste de transformation et de livraison.

Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte d'une réserve incendie d'une capacité de 60 m³.

I - REMARQUES :

1 – Desserte :

- S'assurer que la voie engins soit praticable en toutes saisons.

2 – Défense incendie :

- Positionner la réserve incendie à proximité de l'entrée du site et à une distance d'au moins 8 mètres des tables.
- Réaliser une aire d'aspiration permettant l'utilisation de la réserve incendie sans obstruer les voies de circulation interne.
- Solliciter le SDIS après travaux pour effectuer une réception opérationnelle du point d'eau incendie. *Toute demande devra être transmise à : prevision@sdis51.fr*

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous recommandons plusieurs solutions préventives :

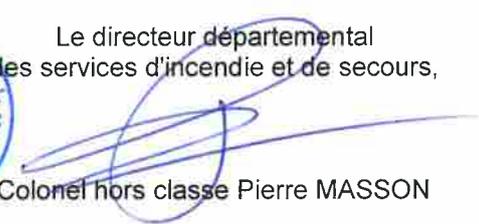
- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet pour lequel je vous demande de prendre en compte la remarque formulée et de bien vouloir la porter à la connaissance du maître d'ouvrage.



Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,


Colonel hors classe Pierre MASSON